



COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 24 MAI 2018

Convocation du 18 mai 2018

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 10 avril 2018 ;
- 2) Demande de subvention de l'ASLC pour l'organisation du feu d'artifice de la fête nationale ;
- 3) Transfert des baux ruraux de M. HAMM Alphonse ;
- 4) Demande de subvention de l'Association Foncière de Hindisheim ;
- 5) Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le centre de gestion ;
- 6) Demande de subvention de l'AAPPMA ;
- 7) Compte-rendu d'activités de Réseaux GDS pour l'année 2017 ;
- 8) Demande de subvention pour le 20^{ème} anniversaire de MélodHin ;
- 9) Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement ;
- 10) Réfection des marches du monument aux morts ;
- 11) Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe ;
- 12) Lot de chasse n°01 : Agrément d'un nouvel associé ;
- 13) Modification du plan d'aménagement de la forêt communale ;
- 14) Bâtiment Mairie/Ecole : Ravalement des façades – approbation du projet et lancement de la mise en concurrence pour la mission de maîtrise d'œuvre ;
- 15) Divers.

PRESENTS : Mmes Christelle SCHNEIDER - Marie-Noëlle LAUER – Céline MARTZ-OFFERLE
– Chantal MATARAZZI - Marie-Claire MUTSCHLER - Clarisse NOISIEZ
MM. Pascal NOTHISEN – Alfred PERRAUT – Eric CROIZET

Absents excusés : Mme Marthe HURTER (procuration à M. Pascal NOTHISEN)
Mme Fabienne REINLING (procuration à Mme Chantal MATARAZZI)
M. Nicolas NIEDERGANG (procuration à M. Jacky EBER)
M. Alain MUTSCHLER (procuration à Mme Marie-Claire MUTSCHLER)
M. Jean-Luc HILL

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs MEYER

Intitulé à modifier à l'ordre du jour :

Point n° 13 : Modification du plan d'aménagement de forêt communale.

A remplacer par : Modification du plan parcellaire de la forêt communale soumise au régime de l'ONF.

Accord à l'unanimité pour la modification de l'intitulé de ce point.

Point à ajouter à l'ordre du jour :

Point n° 15 : Acquisition d'une barrière pivotante

Accord à l'unanimité pour ajouter ce point.

Point à retirer à l'ordre du jour :

Point n°12 : Lot de chasse n°01 : Agrément d'un nouvel associé

Accord à l'unanimité pour retirer ce point.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASLC POUR L'ORGANISATION DU FEU D'ARTIFICE DE LA FETE NATIONALE

Vu la lettre du 03/05/2018 de l'ASLC qui projette de renouveler le tir du feu d'artifice à HINDISHEIM à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 2018,

Vu le Budget Primitif article 6574.

MM .Pascal NOTHISEN et Jacky EBER, ayant quitté la salle,
Sous la présidence momentanée de Mme Christelle SCHNEIDER, Adjointe au Maire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **D'octroyer une subvention de 1 750 € pour le tir du feu d'artifice de la fête nationale du 14 juillet 2018 qui sera versée sur présentation d'une facture d'achat de fournitures et de matériel consécutifs à cette animation spécifique.**
- **D'autoriser le Maire à verser, le moment venu, cette subvention en exécution à la présente décision.**

3) TRANSFERT DES BAUX RURAUX DE M. HAMM ALPHONSE

Vu l'accord tacite relatif à la demande d'autorisation d'exploiter dossier n° 67170008,

Vu le certificat d'affichage (du 31/07/2017 au 31/08/2017 inclus) valant décision dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter n° 67170008,

Vu l'obtention du numéro d'immatriculation de Mme HAMM Marie-Berthe,

Vu la demande de Mme Marie-Berthe HAMM relative au transfert des baux ruraux consentis initialement à M. Alphonse HAMM pour la période du 11 novembre 2017 au 11 novembre 2022, pour la période du 11 novembre 2017 au 11 novembre 2023 et pour la période du 11 novembre 2017 au 11 novembre 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **De transférer les baux ruraux ci-après dénommés à Mme Marie-Berthe HAMM pour la période restant à courir, soit du 11/11/2017 au 11/11/2022**

Commune	Section	Parcelle	Lieu dit		Surface en are	Culture
HINDISHEIM	25	53	Niederbruch		178	Terre
HINDISHEIM	25	54	Niederbruch		40	Terre
HINDISHEIM	25	55	Niederbruch		220	Terre
HINDISHEIM	26	109	Niederbruch		140	Terre
Sous Total Niederbruch					578	

- **De transférer les baux ruraux ci-après dénommés à Mme Marie-Berthe HAMM pour la période restant à courir, soit du 11/11/2017 au 11/11/2023.**

Commune	Section	Parcelle	Lieu dit		Surface en are	Culture
HINDISHEIM	35	146	Allmend		18.56	Terre
Sous Total Allmend					18.56	

- **De transférer les baux ruraux ci-après dénommés à Mme Marie-Berthe HAMM pour la période restant à courir, soit du 11/11/2017 au 11/11/2024.**

Commune	Section	Parcelle	Lieu dit		Surface en are	Culture
HINDISHEIM	24	16	Oberbruch	Sandlöcher	90	Terre
HINDISHEIM	24	16	Oberbruch	Birckel	85	Terre
HINDISHEIM	24	16	Oberbruch	Birckel	65	Pré
HINDISHEIM	24	19	Oberbruch	Holderboden	210	Pré
HINDISHEIM	24	17	Oberbruch	Birckel	75	Pré
HINDISHEIM	24	17	Oberbruch	Birckel	75	Terre
Sous Total Oberbruch					600	

- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert**

4) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE HINDISHEIM

Le maire expose que par courrier du 28 mars 2018, l'Association Foncière sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention à l'occasion de travaux de réfection de chemins d'exploitations. Le montant des travaux s'élève à 11 000 € TTC.

M. J. EBER ayant quitté la salle

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **D'octroyer à l'Association Foncière une subvention de 1 650.00 €, soit 15 % sur un montant éligible de 11 000 € pour la réfection de chemin d'exploitation.**
- **D'autoriser le maire à verser cette subvention sur présentation des factures acquittées.**

5) ADHESION A LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION MISE EN CONCURRENCE PAR LE CENTRE DE GESTION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des assurances,
- Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,
- Vu la directive 2004/18/CE du parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,
- Vu le décret N° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
- Vu la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;
- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 15 mai 2018
- Vu l'exposé du Maire

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire ;

AUTORISE le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation ;

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019.

DETERMINE le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit (montant estimé) :

- selon la composition familiale, à savoir le nombre de personnes à charge prises en compte dans le contrat de protection santé :
 - 12,50 € / mois pour une personne seule,
 - 15,00 € / mois pour deux personnes,
 - 17,50 € / mois pour trois personnes et plus.
- selon les revenus, à savoir le salaire total brut (traitement base + NBI + régime indemnitaire), hors supplément familial et sur équivalence temps plein :
 - 17,50 € / mois pour un salaire brut mensuel inférieur ou égal à 1.600,- €,
 - 15,00 € / mois pour un salaire brut mensuel inférieur ou égal à 2.100,- €,
 - 12,50 € / mois pour un salaire brut mensuel supérieur à 2.100,- €.

Ces éléments sont compilés dans le tableau suivant :

Composition familiale Revenu	1 pers. (12,5 € / mois)	2 pers. (15 € / mois)	3 pers. et + (17,5 € / mois)
≤ 1.600 € (17,5 € / mois)	30 € / mois	32,5 € / mois	35 € / mois
≤ 2.100 € (15 € / mois)	27,5 € / mois	30 € / mois	32,5 € / mois
> 2.100 € (12,5 € / mois)	25 € / mois	27,5 € / mois	30 € / mois

Pour les agents employés à temps partiel, cette participation est indexée à la quotité du temps plein de travail.

6) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AAPPMA

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Hindisheim-Limersheim, afin de financer le remplacement des luminaires par un éclairage LED et le remplacement des blocs de secours.

Le montant subventionnable s'élève à 1013.50 € TTC.

L'association estime à 18 heures les heures de bénévolat nécessaires.

Il propose également de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2018.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré
Décide à l'unanimité**

- **D'octroyer à l'A.A.P.M.A. une subvention de 15% pour les heures de bénévolat sur présentation d'un décompte nominatif, soit un montant total de 177.84 € représentant une subvention de 26.68 €,**
- **D'octroyer à l'A.A.P.M.A. une subvention de 20% sur présentation des factures acquittées, soit un montant total de 1013.50 € représentant une subvention de 202.70 €,**
- **D'autoriser le Maire à payer les subventions.**

7) COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DE RESEAUX GDS POUR L'ANNEE 2017

Le compte rendu d'activités 2017 du Réseau GDS est présenté par M. Pascal NOTHISEN. Il peut être résumé ainsi :

- Contrat de concession signé le 01/03/2011 arrivant à échéance le 28/02/2051
- 2 millions 946 de KWH acheminés pour 62 points de consommations et 5 336 m de réseau
- Investissement : 12 393.12 €
- Nombre de branchements réalisés : 89
- Travaux réalisés
 - * Rue du Four
- Prévision d'extension du réseau dans la Rue du Moulin : 260 mètres

Ce rapport peut être consulté par le public au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le conseil municipal

A l'unanimité

- **Prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.**

8) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE 20EME ANNIVERSAIRE DE MELOD'HIN

Vu le courrier de Mme Marguerite GERLING, Présidente de Mélod'Hin sollicitant l'octroi d'une subvention pour la manifestation organisée dans le cadre des 20 ans de l'association ;

Vu la délibération de principe du 06/04/2017 concernant les subventions attribuées aux associations locales à l'occasion de leurs anniversaires ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à 13 voix « pour » dont 4 procurations et une abstention (Chantal MATARAZZI)

- De verser une subvention de 300 € à l'association Mélod'Hin à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire.

9) RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement est présenté par Mme Marie-Noëlle LAUER. Les éléments essentiels peuvent être résumés ainsi :

* Assainissement

Le prix moyen du m³ est de 1.62 € HT et une part fixe de 20 € HT par abonnement et par an.

* Abonnés et consommation

Nombre de communes : 10 – population desservie 18950 – Nombre d'abonnés : 6248

Volume annuel traité : 979 712 m³

* Informations diverses

1 station d'épuration

17 bassins d'orage

56 déversoirs d'orage

41 stations de pompage

150 km de réseaux communaux et intercommunaux

4292 bouches d'égout

Le conseil municipal

A l'unanimité

- Prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

10) REFECTION DES MARCHES DU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire expose qu'une ligne budgétaire de 10 000 € avait été inscrite au budget général 2018 pour la réfection des marches du monument aux morts.

Il serait opportun de procéder à ces travaux rapidement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- La réfection des marches du monument aux morts pour une enveloppe de 10 000 € TTC.**
- D'autoriser le Maire à demander des devis et à signer toutes les pièces s'y afférentes.**

11) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le maire expose la proposition d'avancement de grade lié à l'ancienneté soumise à la Commission Administrative Paritaire

Après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 12/04/2018

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De créer un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 01/06/2018

- De supprimer le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe occupé jusqu'à présent.

12) LOT DE CHASSE N°1 : AGREMENT D'UN NOUVEL ASSOCIE

Le point a été retiré de l'ordre du jour

13) MODIFICATION DU PLAN PARCELLAIRE DE LA FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME DE L'ONF

Le conseil municipal, après en avoir débattu,

Décide à l'unanimité

- **De reporter le point à une séance du conseil municipal ultérieure,**
- **De demander un complément d'information à l'ONF.**

14) BATIMENT MAIRIE/ECOLE : RAVALEMENT DES FACADES – APPROBATION DU PROJET ET LANCEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Comme déjà évoqué en commission, M. le Maire explique qu'il serait nécessaire de procéder au ravalement des façades du bâtiment mairie/école.

Le projet consisterait en :

- travaux de peinture
- réfection des pierres de grès
- contrôle toiture

Afin de mener ce projet, il y a lieu de confier une mission de maîtrise d'œuvre auprès d'un prestataire spécialisé pour l'analyse et l'établissement des appels d'offres.

Compte tenu du coût prévisible de la mission, il propose d'agir selon la procédure adaptée des marchés publics avec recherche de devis et comme moyen de publicité l'affichage d'un avis qui sera par ailleurs publié sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **D'adopter le projet de ravalement des façades du bâtiment Mairie/école,**
- **De solliciter les subventions auxquelles le projet peut émarger,**
- **D'autoriser le Maire à signer les pièces s'y afférentes,**
- **De conclure une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce projet,**
- **D'autoriser le Maire à lancer une mise en concurrence selon la procédure adaptée des marchés publics par recherche de devis et des moyens de publicité par affichage d'un avis et publication sur le site internet.**

15) ACQUISITION D'UNE BARRIERE PIVOTANTE

A) Acquisition d'une barrière pivotante pour le chemin d'accès à la gravière

Monsieur Jacky EBER, Adjoint au Maire et Président de la commission Agricole Forestière et Environnement expose la nécessité d'acquérir une nouvelle barrière pivotante pour le chemin d'accès à la gravière. Celle-ci permettrait de bloquer le passage aux personnes désirant accéder illégalement à la gravière.

La société COMEPOR EST de STRASBOURG propose la fabrication de la barrière pour un montant de 2460 € HT soit 2952 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **l'acquisition d'une barrière pivotante pour le chemin d'accès à la gravière,**
- **d'autoriser le maire à signer le devis de la société COMEPOR EST de STRASBOURG pour un montant de 2952,00 € TTC et à payer la facture.**

B) Budget général : Décision modificative

Le maire expose qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif du budget général. Il fournit aux conseillers les explications quant aux mouvements proposés.

Le Maire propose de porter la décision modificative suivante au BP 2018, soit :

Article	Libellé	Montant
2152 - 101	Installation de voirie	+ 2 000.00
2152 - 101	Réseaux de voirie	- 2 000.00

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **D'approuver la modification à apporter au budget général telle que présentée ci-dessus**

16) DIVERSa) Informations

Reportage de photos aériennes (pour un montant de 690 € TTC) : une majorité de conseillers est favorable à une telle action.

Retour en images sur l'inauguration de la piste cyclable entre Hindisheim et Krautergersheim .

Monsieur le Maire montre le diplôme remis en 1974 à la commune de Hindisheim par le secrétariat d'état aux anciens combattants, en hommage et en reconnaissance des services rendus à la patrie au cours de la guerre 1939-1945. Mme Marie-Claire MUTSCHLER suggère de demander des renseignements auprès d'anciens élus. M. le Maire félicite la section des Sapeurs-Pompiers de Hindisheim pour leur courage et leur efficacité lors de l'incendie d'une habitation survenu dans la nuit du 23 au 24 mai. L'ensemble du Conseil Municipal soutient la famille sinistrée et le CCAS examinera l'opportunité d'une aide.

M. Jacky EBER fait part :

- des nombreuses incivilités et dégradations dans le village
- de la mise en place prochaine de 3 distributeurs à sachets pour déjections canines
- de la mise en place d'un banc aux méandres de l'Andlau.

b) Urbanisme

Permis de construire modificatif

- FORGIARINI Jérôme - Lotissement « Auf den Dorfgraben »
Modification des ouvertures en façades

Permis de construire

- IPPOLITO Claude 14 rue des Alouettes
Mise en place de deux pergolas
Accordée
- KIEFFER Céline - 5 rue des Coquelicots
Extension d'une chambre en façade nord
- REIBEL Mathieu et Virginie – Chemin de la Forêt
Construction d'une maison d'habitation
- WACKENHEIM Brigitte – 11 impasse des Hirondelles
Installation de deux abris de jardin et mise en place d'une clôture et d'un portail

Déclaration préalable

- BOSSAN Etienne – 107 rue Principale
Remplacement des fenêtres
Accordée
- WILLER Lionel – 278a rue du Fossé
Remplacement de la clôture et du portail
Accordée
- SCHNEIDERLIN Thierry – 6 rue des Coquelicots
Rétrécissement de la pente d'accès sous la terrasse avec création d'un escalier
- MARZETTI Michel – 229a impasse du Château
Installation d'un abri de jardin.

c) Planning :

Jeudi 07 juin 2018 à 20h15 : Commission communale scolaire
Mardi 19 juin 2018 à 19h30 : Conseil Ecole élémentaire
Mardi 26 juin 2018 à 10h : 2^{ème} réunion Personnes Publiques Associées PLU
Mercredi 27 juin 2018 à 20h : Conseil communautaire CCCE Benfeld
Vendredi 29 juin 2018 à 19h30 : Commissions réunies présentation projet PLU
Lundi 02 juillet 2018 à 18h30 : Réception départs écoles
Mardi 03 juillet 2018 à 20h : Réunion publique PLU au Foyer
Jeudi 05 juillet 2018 à 20h15 : Conseil Municipal
Vendredi 13 juillet 2018 : Feu d'artifice Fête nationale
Samedi 13 octobre 2018 : Sortie prévisionnelle Grand Ried

d) Tour de table :

Mme Chantal MATARAZZI expose :

- que le panneau « Rue des Hirondelles » n'est plus fixé.
- qu'il y a de plus en plus d'herbes folles aux abords des propriétés, elle demande s'il n'y a pas de solutions efficaces pour lutter contre cela. M. le Maire répond qu'il faut continuer à communiquer et faire pédagogie, mais les multiples informations ont malheureusement un effet limité.

Mme Clarisse NOISIEZ demande si une commission BUS aura encore lieu avant la saison estivale. M. le Maire répond qu'il verra avec l'adjoint concerné pour fixer une prochaine date.

Quant à l'affaire Herrmann, nous attendons toujours que le Notaire fixe la date de la vente forcée.

Mme Marie-Noëlle LAUER rappelle que la collecte de sang se tiendra le vendredi 1^{er} juin 2018 au Club House.

Fin de la séance : 23h00